

CONSEIL POUR L'OBSERVATION DES REGLES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LES MEDIAS

Communiqué de mise en garde

Dakar, le 02 août 2022 - Le Conseil pour l'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie dans les médias (CORED) déplore l'attitude du journaliste Racine TALLA, par ailleurs Directeur Général de la RTS, média de service public, lors d'un débat sur la télévision publique le soir des élections législatives du 31 juillet 2022.

Alors que les invités, des universitaires, étaient en train de commenter les premiers résultats sortis des urnes, Monsieur TALLA, s'est permis d'intervenir pour contester le point de discussion portant sur l'éventualité d'une cohabitation.

"Ce n'est pas le DG, mais plutôt le professionnel qui vous parle. La cohabitation n'est pas du tout à l'ordre du jour et n'est même pas envisageable parce que c'est à minuit que Benno va proclamer ses résultats. Je peux vous dire officiellement que Benno est largement majoritaire et que je ne vois pas l'éventualité d'une cohabitation. C'est des universitaires qui sont autour du plateau et je pense que c'est un média de service public qui doit partir sur des hypothèses fiables. Je peux même tout de suite vous livrer les résultats ou les préliminaires mais ce n'est pas mon rôle. Et officiellement, ils ont convoqué une conférence de presse. Une cohabitation n'est pas du tout, du tout à l'ordre du jour", a déclaré Racine TALLA.

Cette posture foule au pied le principe de l'équilibre dans le traitement de l'information en totale violation de l'article 1 de la Charte des journalistes du Sénégal qui fait obligation de « considérer que le droit du public à une information juste et équilibrée prime sur toute autre considération. »

Racine TALLA a encore délibérément rompu l'équilibre dans le traitement de l'information en se faisant écho uniquement du son de cloche de la mouvance présidentielle. En effet, durant la même soirée, la RTS radio comme télévision, a retransmis en direct la conférence de presse de Benno Bokk Yakaar. Mais le lendemain, elle n'a pas couvert la conférence de presse des leaders de

l'opposition de Yewi Askan Wi – Wallu Sénégal, en totale violation de l'article 63 du Code de la presse qui stipule : « Les entreprises de presse doivent garantir l'accès équitable aux partis politiques, aux organisations socioprofessionnelles et de la société civile. Elles doivent assurer l'équilibre dans le traitement des informations les concernant. (...) »

Le CORED rappelle que la RTS est un organe public au service de toutes les sensibilités politiques et Racine TALLA qui se définit comme un professionnel des médias doit « éviter les situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts, en se mettant ou en semblant se mettre, avec ou sans avantages personnels, au service d'intérêts particuliers. » comme l'exige l'article 15 de la Charte des journalistes du Sénégal.

Le CORED invite le Directeur Général de la RTS à garantir aux journalistes le libre exercice de leur métier et exhorte les consœurs et confrères du média public à défendre leur indépendance et leur liberté.

Au vu de ce qui précède, le CORED invite les autorités, le régulateur et tous les acteurs des médias à une vaste réflexion pour aboutir à un cahier de charges de nomination transparente des dirigeants des médias du service public, RTS, Soleil et APS afin de mieux garantir les principes d'égalité de traitement des usagers, l'accès équitable à ces médias et l'équilibre dans le traitement de l'information.

Le Président Mamadou THIOR

Contact presse: Samba Dialimpa BADJI, chargé de communication 77 538 71 75 Ousmane Ibrahima DIA, Secrétaire général 77 511 27 73